

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 12/07/2024 - 97747 - 1989 B 00651 - 349 144 824 - ACSM

A.C.S.M
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000 euros
Siège social : 62 avenue Mozart – 75016 PARIS
R.C.S PARIS 349 144 824

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le onze juin à quatorze heures,
au siège social,

Les actionnaires de la société ACSM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

La société FINANCIERE MOZART, propriétaire de cent, ci 100 actions ;
La société FINANCIERE SG, propriétaire de quatre cents, ci 400 actions.

Total des actions des associés présents - ou représentés : 500 actions sur les 500 actions composant le capital social.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sacha GUENOUN en qualité de Président de la Société.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie des lettres de convocation adressées à chaque actionnaires ;
- le texte des projets de résolutions ;
- le rapport du Président ;
- la lettre de démission de Monsieur Sacha GUENOUN de ses fonctions de Président de la Société ;
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Monsieur Sacha GUENOUN de ses fonctions de Président de la Société ;
- Nomination de Monsieur Stéphane GUENOUN aux fonctions de Président de la Société ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.



Enfin, la discussion est ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur Sacha GUENOUN de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour, et le remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, décide de nommer en remplacement du Président démissionnaire, pour une durée illimitée, en qualité de nouveau Président de la Société :

Monsieur Stéphane, Albert GUENOUN, né à MONTFERMEIL (93) le 3 août 1961, de nationalité française, demeurant 55 rue Pergolèse 75116 PARIS,

Monsieur Stéphane GUENOUN déclare accepter ces fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

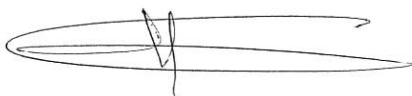
L'Assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

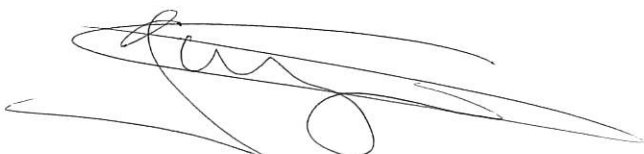
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

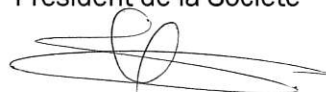
FINANCIERE SG
Représentée par Sacha GUENOUN



FINANCIERE MOZART
Représentée par Stéphane GUENOUN



Sacha GUENOUN
Président de la Société



Stéphane GUENOUN

Signature précédée de la mention

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

